

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 octobre 2013

## ¾ des cyclistes urbains mal éclairés la nuit : l'association Prévention Routière et l'assureur MMA se mobilisent !

*3/4 des cyclistes urbains qui utilisent un vélo personnel la nuit sont mal éclairés : c'est ce que révèlent les résultats d'une enquête "terrain" menée par l'association Prévention Routière et l'assureur MMA. Face à ce constat inquiétant et à quelques jours du passage à l'heure d'hiver, les partenaires se mobilisent et donnent rendez-vous aux cyclistes de plusieurs villes de France ce mercredi 9 octobre 2013 afin de les sensibiliser sur l'importance d'être visibles à vélo la nuit et au crépuscule. Au programme : un diagnostic gratuit des vélos et un pack visibilité (sac, gilet, stickers et brassards rétro réfléchissants...) offert aux cyclistes !*

### Une enquête pour mieux connaître les équipements cyclistes de nuit

*Les cyclistes constituent la seule catégorie d'usagers avec une mortalité en hausse en 2012<sup>1</sup>. Par ailleurs, environ 20% des cyclistes tués le sont de nuit. C'est pourquoi l'équipement des cyclistes la nuit et au crépuscule représente un véritable enjeu de sécurité routière. Entre janvier et mars 2013, les bénévoles de l'association Prévention Routière ont observé le niveau d'équipement d'éclairage et de visibilité de près de 2 000 cyclistes urbains circulant de nuit, à Paris et dans 10 autres villes françaises (Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Rennes, La Rochelle, Besançon, Gap). Cette enquête dresse un constat inquiétant : si les vélos de location sont généralement bien éclairés (91% des cas observés pour cette catégorie), les trois quarts des cyclistes qui utilisent un vélo personnel ont un dispositif d'éclairage absent ou défectueux ! Elle révèle également que peu de cyclistes ont recours aux accessoires de visibilité (portés dans 13% des cas observés) ou au casque (porté dans 10% seulement des cas observés).*

### L'opération "visibilité vélo", pour sensibiliser aux risques cyclistes la nuit



L'association Prévention Routière et l'assureur MMA déploient ce mercredi 9 octobre 2013 une opération nationale de sensibilisation à Paris et dans 10 villes (Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Rennes, La Rochelle, Besançon, Gap). Les bénévoles de l'association partent ainsi à la rencontre des cyclistes et leur proposent un diagnostic gratuit de leur vélo et de ses éléments de visibilité. A l'issue du contrôle, les cyclistes recevront gratuitement un "pack visibilité" (sac, gilet, stickers, brassards rétro réfléchissants...) et un flyer de conseils pour rouler en toute

sécurité la nuit.

#### Contacts presse

##### Association Prévention Routière

Sophy Sainten-Bourguignon

Tél. : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

[s.sainten@preventionroutiere.asso.fr](mailto:s.sainten@preventionroutiere.asso.fr)

##### MMA

Sarah Maurit

Tél. : 01 40 29 15 53

[smaurit@entrenousoitdit.fr](mailto:smaurit@entrenousoitdit.fr)

<sup>1</sup> 155 tués contre 144 en 2011, soit une hausse de 9,9% - Source : ONISR

## Sommaire

Communiqué de presse	1
Les résultats de l'enquête terrain	3
A vélo : les conseils incontournables !	4-5

## Les résultats de l'enquête terrain

L'enquête réalisée entre janvier et mars 2013, a permis l'observation de près de 2 000 équipements cyclistes à Paris et dans 10 autres villes de France (Bordeaux, Besançon, Gap, La Rochelle, Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Toulouse), en différenciant l'usage de vélos personnels et de vélos en libre-service et en distinguant les dispositifs d'éclairages obligatoires et non obligatoires. Cette enquête révèle qu'en cas de mauvais éclairage, les cyclistes n'ont pas réellement conscience des risques encourus. Par ailleurs, il reste encore d'importants progrès à faire pour généraliser le port d'équipements (casque, accessoires rétro réfléchissants...), indispensables pour une meilleure sécurité sur la route, notamment la nuit.

- **Des dispositifs d'éclairage obligatoires largement défectueux sur les vélos personnels**

**3 vélos personnels sur 4** présentent un défaut d'éclairage, que ce soit à l'avant ou à l'arrière, souvent expliqué par une absence d'équipement, un mauvais entretien du vélo, le vol, la dégradation ou encore la négligence du cycliste.

**6 vélos personnels sur 10** sont d'ailleurs complètement dépourvus d'éclairage.

A l'inverse, les vélos de location apparaissent comme exemplaires en terme d'équipements d'éclairage : celui-ci s'allume en général automatiquement et l'entretien du vélo est régulièrement effectué.

- **Les gilets, brassards et casques : des équipements quasiment jamais utilisés**

Le port d'équipement rétro réfléchissants et d'un casque est anecdotique chez les utilisateurs de vélo en location (moins de 5%).

Les cyclistes qui utilisent un vélo personnel sont légèrement plus nombreux à y recourir : 13% portent un casque, 16% un équipement rétro réfléchissant.

- **Focus sur les différences régionales (sur la base de 1466 vélos personnels observés)**

Les défauts d'éclairage sont très fréquents quelle que soit la ville concernant les vélos personnels.

L'équipement en accessoires rétro réfléchissants des cyclistes reste minoritaire, mais varie d'une ville à l'autre :

- Il est de 25% ou plus à Paris, Lille et Rennes.
- Il est anecdotique à Strasbourg (4%).

Le port du casque est aussi minoritaire et varie d'une ville à l'autre :

- Il est de 15% ou plus à Paris et Lille
- Il est de 5% et moins à Strasbourg, Toulouse et Gap.

## A vélo : les conseils incontournables !

L'association Prévention Routière et l'assureur MMA proposent aux cyclistes quelques conseils pour pédaler en toute sécurité de jour comme de nuit.

### • Se rendre visible

Pour être visible en toutes circonstances et notamment la nuit, il est impératif de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien des feux, à l'avant comme à l'arrière, et de disposer des dispositifs rétro réfléchissants obligatoires équipant le vélo, comme les catadioptres sur les roues et les pédales.



Attention, les feux de position rouge (à l'arrière) et blanc (à l'avant) sont obligatoires la nuit. Il est également conseillé de porter, de jour comme de nuit, un casque et un gilet jaune haute visibilité (fluorescent et rétro réfléchissant). Ce dernier est par ailleurs obligatoire, hors agglomération, la nuit et de jour lorsque la visibilité est mauvaise.



- ***Etre bien équipé***

A l'arrêt, contrôler les freins avant et arrière et s'assurer que les pneus sont suffisamment gonflés. Et vérifier son équipement.

- ***Maîtriser correctement son vélo***

Vérifier que l'on est capable de garder son équilibre et de rouler droit, même lorsque l'on tend le bras pour changer de direction ou que l'on jette un coup d'œil à l'arrière et que l'on sait freiner et s'arrêter avec précision. Une bonne maîtrise du vélo permet de concentrer toute son attention sur la circulation.

- ***Une règle d'or : respecter le Code de la route***

Notamment les feux, stop, et cédez-le-passage... mais également le taux légal d'alcool, l'interdiction d'utiliser un téléphone portable tenu en main, etc... Il est interdit de rouler sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).

Circuler sur les aménagements cyclables lorsqu'ils existent (attention, il est obligatoire de circuler sur les aménagements cyclables signalés par un rond à fond bleu représentant un vélo).

Sur la chaussée, rouler à droite, mais ne pas serrer de trop près le bas-côté des routes de campagne (attention aux ornières et gravillons), ou les véhicules en stationnement en ville (gare aux ouvertures de portières intempestives ou aux piétons qui débouchent entre deux voitures...).

Avant de tourner, toujours regarder sur le côté et derrière pour vérifier que l'on peut le faire sans risque. Tendre le bras pour indiquer son intention de changer de direction.

- ***Attention aux angles morts***

Notamment ceux des poids lourds et véhicules de transport en commun. Selon sa place par rapport au véhicule, on est visible... ou non ! Le cycliste doit donc éviter de dépasser les poids lourds. S'il le fait, il doit le faire par la gauche, jamais par la droite.

- ***Ne pas remonter les files de voitures par la droite***

Non seulement on risque de surprendre les autres conducteurs, qui ne s'attendent pas à voir un vélo circuler de ce côté, mais en plus le cycliste se retrouve alors dans leur angle mort.

- ***Redoubler de prudence aux intersections***

C'est là que le risque de conflit avec les autres véhicules existe, même si l'on circule sur une piste cyclable. Dans les carrefours difficiles, ne pas hésiter à descendre de son vélo et à emprunter les passages pour piéton. Dans les giratoires, rester sur la voie la plus à droite, même pour sortir à gauche de son axe d'entrée.

- ***Eviter d'écouter de la musique avec un casque audio sur les oreilles tout en pédalant***

Le cycliste est ainsi coupé de son environnement et n'entendra pas un véhicule qui approche.

- ***En groupe, rouler en file indienne***

Il est autorisé de rouler à deux de front, mais pas plus. Les cyclistes doivent, par ailleurs, se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule volant les dépasser annonce son approche.